

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Abonnements – Salle de sport TRAINOU-TONIC-SPORTS

## 1 OBJET

---

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles la société TRAINOU-TONIC-SPORTS (ci-après « la Salle ») met à disposition du membre (ci-après le « Membre ») :

- L'accès aux installations sportives et aux équipements,
- L'accès aux vestiaires et casiers,
- La participation à des cours collectifs encadrés,
- Ainsi que, le cas échéant, des prestations complémentaires proposées en option.

Les prestations accessibles dépendent de la formule d'abonnement souscrite.

## 2 ACCÈS À LA SALLE – ÉQUIPEMENTS – CASIERS

---

Le Membre peut accéder à la Salle selon les horaires d'ouverture affichés à l'accueil et/ou sur le site internet.

La Salle met à disposition des casiers individuels destinés au rangement des effets personnels.

Le Membre est tenu d'utiliser un cadenas personnel et d'en assurer la fermeture.

La Salle ne saurait être tenue responsable des vols ou dégradations concernant :

- Les objets laissés hors des casiers,
- Les casiers non fermés,
- Ou en l'absence de faute prouvée de la Salle.

Les casiers doivent être libérés à la fin de chaque séance. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la Salle se réserve le droit d'ouvrir tout casier non libéré après la fermeture.

## 3 COURS COLLECTIFS

---

La participation aux cours collectifs est soumise à réservation préalable via les outils mis à disposition par la Salle.

Les plannings sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiés pour des raisons pédagogiques, techniques, organisationnelles ou de sécurité.

Toute annulation effectuée moins de 6 heures avant le début du cours peut entraîner une pénalité dont le montant est affiché à l'accueil.

Deux absences non justifiées consécutives (« no-show ») peuvent entraîner une suspension temporaire de l'accès aux réservations, jusqu'à régularisation auprès de l'accueil.

## 4 CONDITIONS D'ABONNEMENT – APTITUDE PHYSIQUE

---

Le Membre déclare être apte à la pratique d'une activité sportive et pratiquer sous sa propre responsabilité.

La Salle recommande au Membre de consulter un professionnel de santé avant toute pratique sportive, sans que cela ne constitue une obligation contractuelle.

Le Membre s'engage à respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur.

## 5 BADGE D'ACCÈS

---

L'accès à la Salle est strictement réservé au Membre muni de son badge personnel.

Le badge est :

- Personnel,
- Non cessible,
- Non prêté.

Toute perte ou vol entraîne la facturation d'un badge de remplacement selon le tarif affiché.

En cas d'impayé, l'accès à la Salle pourra être suspendu jusqu'à régularisation.

## 6 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

---

Le règlement intérieur, remis lors de l'inscription et affiché dans la Salle, fait partie intégrante des présentes CGV.

Le Membre s'engage à le respecter, notamment en matière :

- De tenue vestimentaire,
- D'hygiène,
- De sécurité,

- De comportement respectueux.

L'accès à la Salle est interdit aux mineurs, sauf autorisation expresse et encadrement spécifique mis en place par la direction.

## 7 RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

---

Conformément à l'article L.321-1 du Code du sport, la Salle est assurée en responsabilité civile pour les dommages engageant sa responsabilité.

La Salle ne saurait être tenue responsable des dommages résultants :

- Du non-respect des consignes,
- D'une mauvaise utilisation des équipements,
- D'une imprudence ou négligence du Membre.

La Salle informe le Membre de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (article L.321-4 du Code du sport).

## 8 DURÉE – RECONDUCTION

---

Le contrat est conclu pour la durée prévue dans la formule choisie.

En cas de reconduction tacite, le Membre est informé de la possibilité de ne pas reconduire son abonnement conformément aux dispositions de l'article L.215-1 du Code de la consommation.

## 9 RÉSILIATION

---

### 9.1 PAR LE MEMBRE

La non-utilisation temporaire ou définitive des prestations ne constitue pas un motif de résiliation anticipée, sauf dispositions prévues à l'article 10.

### 9.2 PAR LA SALLE

La Salle se réserve le droit de résilier le contrat, après mise en demeure restée sans effet, en cas de :

- Non-respect grave des CGV ou du règlement intérieur,
- Comportement dangereux ou inapproprié,
- Fraude ou tentative de fraude,
- Impayé persistant.

## 10 RÉSILIATION ANTICIPÉE POUR MOTIF LÉGITIME

---

Le Membre peut résilier son abonnement, avec un préavis d'un mois, sur présentation d'un justificatif, en cas de :

- Déménagement à plus de 10 km,
- Mutation professionnelle,
- Licenciement,
- Incapacité physique permanente supérieure à un an.

## 11 SUSPENSION DE L'ABONNEMENT

---

L'abonnement peut être suspendu pour une durée maximale de 12 mois en cas :

- De blessure ou maladie,
- De déplacement professionnel supérieur à un mois,

Sur présentation d'un justificatif.

La suspension entraîne l'arrêt temporaire des prélèvements.

## 12 TARIFS – MODALITÉS DE PAIEMENT

---

Les tarifs en vigueur sont affichés à l'accueil.

Le paiement peut être effectué :

- Comptant (CB ou chèque),
- Mensuellement par prélèvement automatique SEPA.

Tout rejet de prélèvement pourra entraîner des frais refacturés au Membre.

### 13 FERMETURE EXCEPTIONNELLE

---

La Salle peut être fermée jusqu'à 7 jours ouvrés par an pour maintenance sans compensation.  
Toute fermeture excédant cette durée donnera lieu à une proratisation automatique de l'abonnement.

### 14 DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

---

Les données personnelles sont collectées pour l'exécution du contrat et le respect des obligations légales, sur la base de l'article 6 du RGPD.

Le Membre dispose des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, limitation et portabilité.

Une réclamation peut être adressée à la CNIL.

Contact :

TRAINOU-TONIC-SPORTS – 1249C rue de la République – 45470 TRAINOU

### 15 MÉDIATION – DROIT APPLICABLE

---

En cas de litige, le Membre peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

### 16 ACCEPTATION

---

Le Membre reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve lors de son inscription.